

# Encres latex HP 872, HP 882 et HP 886 utilisées dans les imprimantes HP Latex R1000, R1000 Plus et R2000 Plus



## ***Récapitulatif portant sur la conformité réglementaire et les caractéristiques environnementales***

### **Introduction**

Les encres latex HP 872, HP 882 et HP 886 utilisées dans les imprimantes HP Latex R1000, R1000 Plus et R2000 Plus sont des formulations d'encre à base aqueuse conçues par HP pour répondre aux exigences réglementaires mondiales et pour prendre en compte un large éventail de considérations sanitaires et environnementales tout au long du cycle de vie d'une impression, de la production à l'élimination.



## Principales réglementations

### Inventaire chimique

Les pays suivants ont des exigences en matière d'inventaire chimique, et les encres latex HP 872, HP 882 et HP 886 peuvent y être importées sans restriction :

- Australie (AICS)
- Canada (NDSL et DSL)
- Chine (IECSC)
- Providence de l'Ontario
- Japon (ENCS)
- Corée (KECI, K-REACH)
- Nouvelle-Zélande (NZIoC)
- Suisse (ChemO)
- Taïwan (ECSI, Taiwan REACH)
- États-Unis (TSCA)

HP a effectué tous les enregistrements nécessaires pour importer les encres latex HP 872, HP 882 et HP 886 dans le cadre du règlement REACH de l'UE.

### Matières réglementées

Les encres latex HP 872, HP 882 et HP 886 **ne contiennent pas** les matières réglementées suivantes :

- arsenic<sup>1</sup>, antimoine, baryum soluble, cadmium, chrome, cobalt, mercure, plomb, nickel, cuivre non lié<sup>2</sup> et sélénium (en tant qu'ingrédients ajoutés intentionnellement)
- Colorants azoïques restreints
- Substances réglementées de par leur nature de drogues ou de précurseurs de drogues, ou nécessitant des permis spéciaux pour leur utilisation
- Substances réglementées actuellement par l'Annexe XIV du règlement REACH de l'UE (autorisations), ou substances limitées actuellement par l'Annexe XVII du règlement REACH de l'UE (restrictions).

## Performances en matière de santé et d'environnement

### Émissions

Ces encres ne contiennent pas de polluants atmosphériques dangereux (PAD)<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> La directive 2002/61/CE de l'UE, complétée par le règlement (EC) n° 1907/2006 : REACH, Annexe XVI (article 67) limite l'utilisation des colorants azoïques qui se décomposent en amines aromatiques (risques avérés de cancer).

<sup>2</sup> Du cuivre se trouve dans le pigment cyan sous forme liée

<sup>3</sup> Les encres latex HP 872, HP 882 et HP 886 ont été testées conformément aux exigences du Clean Air Act, selon la méthode 311 de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (tests effectués en 2013) et aucun polluant atmosphérique dangereux n'a été détecté.



La teneur en composés organiques volatils (COV) des encres latex HP 872, HP 882 et HP 886 est inférieure à 300 grammes/litre (selon la méthode 24 de l'EPA). Les émissions de COV sont très faibles, par exemple lorsqu'on les compare aux émissions typiques de la lithographie offset. Des données supplémentaires sur ces émissions, générées conformément à la méthode 25 de l'EPA, sont disponibles sur demande. Les procédures de nettoyage et de maintenance sont conçues pour réduire au minimum les émissions de COV, et elles sont conformes à la réglementation en vigueur aux États-Unis.

## Santé humaine et qualité écologique

Les encres latex HP 872, HP 882 et HP 886 sont considérées comme non dangereuses dans le contexte du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) implémenté à travers le règlement de classification, emballage et étiquetage CLP N° 1272/2008/CE de l'UE, règlement américain HazCom 2012 et d'autres règlements SGH variables selon pays.

Les encres latex HP 872, HP 882 et HP 886 ne contiennent pas de composants ajoutés intentionnellement dans les catégories suivantes :

- cancérigènes et mutagènes ;
- Produits chimiques listés dans le cadre de la California Proposition 65 de 1986, avec indication des concentrations qui nécessitent un étiquetage spécifique.
- Substances ajoutées intentionnellement alors qu'elles sont identifiées comme perturbateurs endocriniens.
- Substances considérées comme toxiques ou très toxiques.
- Substances classées comme sensibilisants respiratoires.
- Substances identifiées comme « très préoccupantes » (SVHC) selon les critères du règlement REACH de l'UE. et
- Substances identifiées comme « très persistantes et/ou très bioaccumulables » selon les critères du règlement REACH de l'UE.

## Transport et gestion des déchets

Les encres latex HP 872, HP 882 et HP 886 sont ininflammables, non combustibles<sup>4</sup> et ne nécessitent pas de conditions particulières de manipulation, de stockage ou de transport. Ces formulations ne sont pas classées comme marchandises dangereuses conformément aux modes de transport internationaux (IATA, IMDG, U.S. DOT, et/ou ADR) et ne contiennent pas de polluants marins répertoriés.

Les encres latex HP 872, HP 882 et HP 886 ne contiennent pas les substances et/ou n'ont pas caractéristiques suivantes associées aux déchets dangereux :

- Métaux réglementés
- Matières organiques réglementées<sup>5</sup>
- Caractéristiques de santé humaine et/ou de toxicité écologique ayant une incidence sur le profil des déchets

<sup>4</sup> Les encres latex HP 872, HP 882 et HP 886 ne sont pas classées comme des liquides inflammables ou combustibles selon les réglementations USDOT ou internationales en matière de transport. Les tests réalisés selon la méthode Pensky-Martins Closed Cup font apparaître un point d'éclair supérieur à 110° C.

<sup>5</sup> Selon la liste des déchets organiques réglementés de Californie pour les déchets dangereux, Code de réglementation de Californie, titre 22, chapitre 11, article 3.



## Certifications

Les encres latex HP 872, HP 882 et HP 886 ont obtenu des certifications qui démontrent qu'elles répondent à certaines des normes de qualité de l'air intérieur les plus rigoureuses et les plus complètes en matière de faibles émissions chimiques. Les encres latex permettent aux clients de HP de produire des impressions sans odeur.



Les encres latex HP 872, HP 882 et HP 886 certifiées UL ECOLOGO® répondent à une série de critères stricts en matière de santé humaine.<sup>5</sup> En outre, les encres HP Latex remplissent les critères et sont certifiées UL GREENGUARD GOLD.

Les encres latex HP 872, HP 882 et HP 886 sont également certifiées selon les critères du niveau 1 de la liste des substances à usage restreint pour la fabrication de produits chimiques dangereux à rejet nul (ZDHC), une certification qui met l'accent sur des produits chimiques plus sûrs dans le processus de fabrication des textiles.

## Applications d'impression pour les jouets

Le fabricant de jouets a l'obligation de classer correctement le jouet pour une utilisation spécifique et de démontrer qu'il respecte toutes les exigences de sécurité applicables au produit final. Toutefois, HP recommande de ne pas utiliser les encres latex HP 872, HP 882 et HP 886 dans les applications pour les jouets destinés aux enfants de moins de 3 ans<sup>6</sup>.

HP prend généralement en considération les critères de conformité chimique des formulations d'encre en fonction de la norme EN 71-3 : 2012, Spécification pour la migration de certains éléments. En outre, le champ d'application et les exigences spécifiques aux matières définies dans la norme EN 71-9:2005, Composés chimiques organiques - Exigences, concernant le papier et ayant un rapport direct avec l'impression de livres et de puzzles, se concentrent sur les colorants et les amines polyaromatiques. Les encres latex HP 872, HP 882 et HP 886 ne contiennent aucun des 16 colorants contrôlés par la norme EN 71-9, appartenant aux classes de colorants suivantes : colorants dispersés, colorants solvants, colorants basiques et colorants acides. Les jouets et matériaux des jouets soumis aux exigences liées aux colorants ont également une exigence interdisant l'une des 9 amines aromatiques primaires énumérées dans le tableau 2C de la norme EN 71-9. Ces amines cancérigènes sont communément associées à certains colorants azoïques. Ainsi, HP confirme également que les formulations des encres latex HP 872, HP 882 et HP 886 ne contiennent aucune des amines polyaromatiques interdites énumérées dans la norme EN71-9.

<sup>5</sup> La certification UL ECOLOGO® UL 2801 prouve que l'encre satisfait à un éventail de critères très stricts relatifs à la protection de la santé et de l'environnement (voir [ul.com/EL](http://ul.com/EL)).

<sup>6</sup> Pour de plus amples informations sur les caractéristiques et la valeur ludique des différents types de jouets, on peut se référer au document « Classification des jouets - Lignes directrices » publié par le Comité européen de normalisation, document CR14379, du 17 avril 2002, (CIRCA doc. ENTR/TOYS/2001/059).



Les encres latex HP 872, HP 882 et HP 886 ont été testées conformément aux méthodes/protocoles suivants en matière de sécurité des jouets et en démontrent la conformité :

- Directive européenne sur la sécurité des jouets, EN 71-3
- Directive européenne sur la sécurité des jouets, EN 71-9
- US CPSC, ASTM F963-17
- Norme sur la sécurité des jouets ASTM F963-17
- Titre 16 CFR des États-Unis (Réglementation CPSC) - Partie 1303
- Titre 16 CFR des États-Unis (Réglementation CPSC) - Partie 1307
- Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation - Règlement sur les jouets DORS/2011-17 article 23 avec modifications DORS/2016-195
- Règlement canadien sur les produits de consommation contenant du plomb DORS/2018-83
- Bisphénol A - Résultats de l'analyte cible spécifique

Les résultats d'analyse et les récapitulatifs des résultats des points finaux spécifiques peuvent être fournis sur demande.

## Recyclabilité

Les têtes d'impression latex HP 872, HP 882 et HP 886 peuvent être recyclées dans le cadre du service HP Planet Partners.<sup>7</sup> Les encres latex HP 872, HP 882 et HP 886 sont fournies dans des bidons de 3, 5 ou 10 litres, dont environ 70 % du poids du contenant est en carton recyclable.

Le programme de recyclage du service HP Planet Partners permet de recycler facilement et gratuitement les têtes d'impression latex HP 872, HP 882 et HP 886. Depuis le début du programme en 1991, les clients ont renvoyé plus de 500 millions de cartouches d'encre et de toner HP pour être recyclées dans le monde entier. Le processus de recyclage en plusieurs étapes permet à HP d'utiliser des cartouches retournées par HP Planet Partners comme matière première pour produire de nouvelles cartouches d'encre et de toner HP d'origine. Pour plus d'informations, visitez la page sur le recyclage des consommables HP :

[hp.com/recycle](http://hp.com/recycle)

---

<sup>7</sup> Consultez [hp.com/recycle](http://hp.com/recycle) pour découvrir comment participer et pour connaître la disponibilité du service HP Planet Partners ; ce service peut ne pas être disponible dans votre région. Si ce programme n'est pas disponible dans votre pays, et pour le cas d'autres consommables ne figurant pas dans ce service, consultez les autorités locales chargées des déchets pour savoir comment mettre les produits au rebut.



## Programme HP Design for Environment (DfE)

En 1992, HP a adopté le programme pionnier « Design for Environment » pour prendre en compte l'impact environnemental dans la conception de chaque produit et solution, de la petite cartouche d'encre pour imprimante personnelle jusqu'aux presses industrielles à grande échelle.

Pour plus de détails sur les programmes HP de responsabilité sociale et environnementale, rendez-vous sur [www.hp.com](http://www.hp.com).

